

AOC « MUSCADET SEVRE ET MAINE »
DENOMINATIONS GEOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES « CHATEAU-THEBAUD », « GOULAIN »,
« MONNIERES – SAINT-FIACRE » ET « MOUZILLON - TILLIERES »

Annonce de mise en consultation publique

Lors de sa séance du 12 février 2026, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aires géographiques des dénominations géographiques complémentaires (DGC) susmentionnées.

Ces projets d'aires géographiques concernent 12 communes ou parties de communes. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

- « Château-Thébaud » :
 - Département de la Loire-Atlantique : 3 communes en partie : Château-Thébaud, Maisdon-sur-Sèvre, Vertou
- « Goulaine » :
 - Département de la Loire-Atlantique : 6 communes en partie : La Chapelle-Heulin, Haute-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet
- « Monnières – Saint-Fiacre » :
 - Département de la Loire-Atlantique : 1 commune en entier : Saint-Fiacre-sur-Maine ; 2 communes en partie : Maisdon-sur-Sèvre, Monnières
- « Mouzillon – Tillières » :
 - Département de la Loire-Atlantique : 2 communes en partie : Mouzillon, Vallet
 - Département de Maine-et-Loire : 1 commune en partie : Sèvremoine

Pour les communes retenues en partie, les plans matérialisant les projets d'aires géographiques pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

La consultation se déroulera du 7 avril 2026 au 7 mai 2026 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2025-02, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations :

- via le site demarches-simplifiees.fr : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-aoc-muscadet-sevre-et-maine-4-dgc-avis-de-c>
- ou auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : INAO – Délégation Territoriale Val de Loire - 1 rue Stanislas Baudry 44000 NANTES.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 7 mai 2026, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de la Fédération des Vins de Nantes (Château de la Frémoire, 44120 VERTOU) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.